

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS (DOCUMENTS)***[Français]*

LE RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DE LA CLASSIFICATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 mai, de la motion de M. Herbert (Vaudreuil):

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des documents qui ont servi à la rédaction du Rapport sur la vérification de la classification effectuée dans la Région de la Capitale nationale et dans le reste du Canada.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et, si on me le permet, je continuerai le débat commencé il y a quelques jours au sujet de la motion présentée par mon collègue le député de Vaudreuil (M. Herbert). A ce moment-là, monsieur l'Orateur, nous parlions de la classification des employés du gouvernement et, à ce sujet, j'ai moi-même parlé de ce qu'on appelle en anglais le *red circle* des employés. J'ai expliqué le processus que nous employions afin que les gens ne soient pas pénalisés à la suite d'une nouvelle classification de leur poste. Avec votre permission, je continue donc aujourd'hui à discuter de ce point et de quelques autres sujets.

[Traduction]

Madame le Président, au début de son exposé, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a dit qu'il présentait cette motion afin de tirer quelques renseignements supplémentaires sur la classification dans la Fonction publique. C'est sur ce point que porteront mes observations. Je vais essayer de répondre à sa demande en décrivant quelques-uns des grands changements que le Conseil du Trésor a apportés aux règlements et aux procédures qui régissent la classification dans la Fonction publique.

Comme vous devez vous le rappeler, madame le Président, la classification de 4,000 postes dans toute la Fonction publique s'est faite en deux étapes distinctes. Après que le Conseil du Trésor eut communiqué aux ministères les premières constatations de la vérification dans la région de la capitale nationale, il a poursuivi la vérification en dehors de la région de la capitale nationale. Le Conseil du Trésor a en outre fait faire une étude pilote du régime de classification dans sa Direction de la politique du personnel et dans un autre ministère, de même qu'une revue détaillée de tous les règlements et procédures qui se rapportent à la classification des fonctionnaires.

Ces revues ont fait voir des problèmes importants dans la conduite, la gestion, du régime de classification tel qu'il existait, ainsi que des résultats qui ont été obtenus. Les décisions ont révélé un degré intolérable de surclassification, soit le classement de personnes dans une catégorie supérieure à celle où elles devraient être. On a aussi constaté une sous-classification et une affectation erronée à une catégorie ou un groupe professionnel. Ces derniers cas étaient peu nombreux et ne comptaient pas pour beaucoup dans le taux d'erreurs de classification.

On a plutôt conclu que certains de ces problèmes étaient attribuables au fait que l'on tentait de se servir du système de classement pour résoudre d'autres problèmes de personnel, par

exemple, pour recruter des employés et les garder en service. D'autres problèmes encore résultaient des politiques et méthodes elles-mêmes.

Le système de classement en soi n'a pas—je dis bien n'a pas—été conçu pour attirer, récompenser, punir ou éloigner des employés ou encore pour les garder en service. Il n'a pas non plus été conçu pour contourner le contrôle des salaires ou encore les traitements qui ont été négociés en reclassant à la hausse des postes et des personnes. Il n'a pas été conçu pour instaurer la relativité des traitements entre divers groupes. On s'accorde généralement à dire que cette relativité existe bel et bien entre les groupes.

LA SANCTION ROYALE*[Traduction]*

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[Français]

Et de retour,

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner au nom de Sa Majesté la sanction royale au bill suivant:

Bill C-16, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse—Chap. 4.

● (1710)

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS (DOCUMENTS)***[Traduction]*

RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DE LA CLASSIFICATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Herbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des documents qui ont servi à la rédaction du rapport sur la vérification de la classification effectuée dans la région de la capitale nationale et dans le reste du Canada.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame le Président, je vous remercie de m'avoir permis de continuer après la très brève interruption qui a eu lieu lorsque nous nous sommes rendus au Sénat. Je suis toujours heureux de me rendre à l'autre endroit et j'ai eu l'occasion d'y accompagner mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et il m'a dit qu'il attendait avec impatience le jour où il n'y rendrait pas simplement visite, ou du moins était-ce le sens de ses paroles.